



MORVAN
sommets & grands lacs
communauté de communes

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Prestations de transport d'élèves internes durant les périodes scolaires vers le collège Bibracte, le lycée agricole LEGTA et le lycée des métiers François Mitterrand de Château-Chinon (58120)

N°2026-02

Procédure adaptée ouverte

Date et heure limites de remise des offres :

Mercredi 24 juin 2026 à 12h30

1. Identification du pouvoir adjudicateur / maître d'ouvrage

Le pouvoir adjudicateur / le maître de l'ouvrage est :

Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs.
Place François Mitterrand BP 8 - 58120 Château-Chinon.
SIRET : 200067890 00018

Signataire du marché :	Monsieur le Président de la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs
Personne habilitée article R. 2191-59 du CCP :	Monsieur le Président de la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs
Ordonnateur :	Monsieur le Président de la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs
Comptable assignataire des paiements :	SGC de Nevers

2. Objet de la consultation

2.1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet deux services de transport scolaire pour les élèves internes du collège Bibracte, du lycée agricole LEGTA et du lycée des métiers François Mitterrand de Château-Chinon.

Le marché est passé pour deux années scolaires 2026/2027 et 2027/2028 et pourra faire l'objet d'une reconduction tacite. Le calendrier utilisé est celui fourni par l'éducation nationale pour la zone A.

2.2. Procédure de passation

La consultation est passée par procédure adaptée ouverte.

2.3. Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché public de service classique.

3. Dispositions générales

3.1. Décomposition du marché

3.1.1. Lots

Lot	Communes susceptibles d'être desservies dans le cadre du marché
1 – Ligne 317 Clamecy	Clamecy – Armes – Dornecy – Brèves – Monceaux le comte – Corbigny – Château-Chinon
2 – Ligne 318 Decize	Decize – Cercy la tour – Château-Chinon

3.1.2. Tranches

Le marché ne comporte pas de tranches.

3.2. Forme juridique du groupement attributaire (en cas de groupement)

Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur. **Il est toutefois prévu que le mandataire du groupement conjoint sera solidaire des membres du groupement pour l'exécution du marché.**

3.3. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de **120 jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3.4. Variantes

La présentation de variantes est interdite par l'acheteur.

4. Dossier de consultation

4.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le règlement de consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- L'annexe financière (BPU) ;
- Le document de candidature fourni par l'acheteur (DC) ;

Il appartient au soumissionnaire de vérifier la complétude du dossier téléchargé.

4.2. Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr/>.

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4.3. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

5. Présentation des propositions

5.1. Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes et uniquement les pièces suivantes.

L'acheteur n'a pas l'obligation d'examiner les pièces non-demandées au titre de la consultation.

5.1.1. Au titre de la candidature

Si le candidat se positionne sur plusieurs lots, il n'a à remettre les documents de candidature qu'une seule fois.

Les pièces suivantes sont attendues au titre de la candidature :

Au plus tard à la date limite de remise des offres		
Pièces	Renseignements obligatoires compris dans la pièce	
1	<p>Formulaire de candidature fourni par l'acheteur</p> <p>ou DC1 et DC2 si préféré par l'entreprise https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail - Chiffre d'affaires annuel (3 ans) global et sectoriel du candidat
2	<p>En cas de groupement, pouvoir donné au mandataire par les membres du groupement</p>	-
3	<p>L'attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF</p>	-
4	<p>Certificat délivré par l'administration fiscale (Impôt sur le revenu, Impôt sur les sociétés, TVA)</p>	-
5	<p>Une (des) attestation(s) d'assurance garantissant les risques professionnels du candidat</p>	-
6	<p>Le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du Code du travail</p>	-
7	<p>Le cas échéant, le jugement prononçant le redressement judiciaire</p>	-
8	<p>En cas de sous-traitance, le formulaire DC4 dûment complété et signé ou un acte spécial de sous-traitance équivalent</p> <p style="color: red;">Attention : un nouveau modèle est disponible depuis le 1^{er} janvier 2024 : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</p>	-

En application de l'article R. 2144-2 du code de la commande publique, avant de procéder à l'examen des candidatures, le pouvoir adjudicateur qui constate que des pièces réclamées sont absentes ou incomplètes (ou illisibles par la voie électronique), se réserve la possibilité de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut s'appuyer sur d'autres opérateurs économiques (cotraitants, sous-traitants - Article R. 2143-12 code de la commande publique). Le cas échéant, le candidat produit, pour cet (ces) opérateur(s) économique(s), les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur à l'appui de sa candidature. Le formulaire de candidature simplifié permet la saisie de ces informations sur un document unique.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature (notamment dans le formulaire de candidature simplifié) toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

5.1.2. Contenu de l'offre

Au titre de l'offre, le candidat produit les documents suivants :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1) L'acte d'engagement complété, daté et signé. La signature de l'acte d'engagement entraîne l'acceptation de tous les autres documents constitutifs du marché.2) L'annexe financière (BPU) valant bordereau des prix unitaires.3) Un mémoire technique comprenant une brève présentation de l'entreprise et décrivant le matériel utilisé et les qualifications du personnel. Une photo du matériel est demandée. |
|---|

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5.2. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres : le mercredi 24 juin 2026 à 12h30.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr/>

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

La transmission par voie papier n'est pas autorisée

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Formats de fichiers acceptés :

En cas de transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft (.docx, .xlsx et .pptx) ;
- Format bureautique libre de droits (open office / libre office) ;
- Format texte universel (.rtf) ;
- Format PDF (.pdf) ;
- Formats images (.gif, .jpg et .png) ;
- Format pour les plans (.dxf et .dwg).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi

6. Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-7 et suivants du Code de la commande publique au moyen des critères suivants.

Prix TTC (note sur 100) – avec pondération à 70%

$Note = 100 \times \frac{Valeur\ de\ l'offre\ la\ moins\ disante}{Valeur\ de\ l'offre\ du\ soumissionnaire}$ <p>Pour le jugement du prix, le devis quantitatif estimatif servira de référence.</p>	Note sur 100
<p>Valeur technique et environnementale (note sur 100) – avec pondération à 30%</p> <p>Pertinence de l'offre remise, appréciée à travers le mémoire.</p>	
Qualités des véhicules (nombre de bus disponibles, âge, kilométrage, capacité, effort écologique : norme euro6)	Note sur 70
Qualifications du personnel.	Note sur 30

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires.

7. Copie de sauvegarde

Les candidats qui remettent leur pli sous forme électronique peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB, ...).

Que la copie de sauvegarde soit remise sur support papier ou sur support physique électronique, les documents ou fichiers relatifs à la candidature et à l'offre doivent être présentés dans une enveloppe cachetée.

Le pli fermé devra comporter la mention : N°2026-02 – Copie de sauvegarde.

Les plis seront déposés contre récépissé, adressés par courrier en recommandé avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen permettant de donner date certaine.

Attention la copie de sauvegarde ne peut être réceptionnée après le délai de remise des plis.

8. Protection des données personnelles

Le candidat est informé que les données communiquées dans le cadre de la procédure de mise en concurrence du marché et dans le cadre de l'exécution du marché font l'objet d'un traitement par la communauté de communes Morvan sommets et grands lacs. Il en informe son sous-traitant sans délai.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé. La communauté de commune est responsable du traitement des données collectées. Les données sont conservées pendant une durée n'excédant pas leur durée d'utilité administrative (DUA).

Ces données sont destinées aux services « marchés » et « juridique » de la communauté de commune afin de permettre la bonne exécution du marché et sa mise en concurrence initiale.

Il est possible à tout moment de demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en contactant le délégué à la protection des données : laetitia.stuber@ccmorvan.fr / contact@ccmorvan.fr / BP 8, place François Mitterrand, Château-Chinon (58120).

Toute personne estimant que le droit à la protection de ses données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

9. Renseignements complémentaires

9.1. Renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser leurs questions via : <https://marches.ternum-bfc.fr/>.

9.2. Voies et délais de recours

Les candidats et soumissionnaires sont informés qu'ils disposent des recours suivants :

- Recours en excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat dans un délai de deux mois après leur publication, et le cas échéant, de leur transmission au contrôle de légalité.
- Référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat
- Référé contractuel dans un délai de 31 jours après la publication de l'avis d'attribution ou la notification du marché ou, à défaut, 6 mois à compter du lendemain de la signature du contrat.
- Recours « Tarn et Garonne » dans un délai de 2 mois à compter de la publication / notification du marché, ou à défaut, dans un délai raisonnable.

La juridiction territorialement compétente est :

Tribunal Administratif de Dijon, 22 rue D'Assas, 21000 DIJON, Tél. : 03.80.73.91.00, Fax : 03.80.73.39.89